

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00924

Numéro SIREN : 514 380 088

Nom ou dénomination : A.M.B.F

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 2429

Désignation de l'entreprise :		SAS A.M.B.F.										1 2					
Adresse de l'entreprise :		22 RUE DU PERE KOLBE 59770 MARLY										Durée de l'exercice précédent :		1 2			
Numéro SIRET *		5 1 4 3 8 0 0 8 8 0 0 3 9										Neant ☐					
												Exercice N clos le :		3 1 1 2 2 0 2 1			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé		AA															
Frais d'établissement *		AB										AC					
Frais de développement *		CX										CQ					
Concessions, brevets et droits similaires		AF										AG					
Fonds commercial (I)		AH										AI					
Autres immobilisations incorporelles		AJ										AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL										AM					
Terrains		AN										AO					
Constructions		AP										AQ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR										AS					
Autres immobilisations corporelles		AT										9 696 AU		6 106		3 590	
Immobilisations en cours		AV										AW					
Avances et acomptes		AX										AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS										CT					
Autres participations		CU										1 202 355 CV				1 202 355	
Créances rattachées à des participations		BB										BC					
Autres titres immobilisés		BD										BE					
Prêts		BF										BG					
Autres immobilisations financières *		BH										BI					
TOTAL (II)		BJ										1 212 051 BK		6 106		1 205 945	
Matières premières, approvisionnements		BL										BM					
En cours de production de biens		BN										BO					
En cours de production de services		BP										BO					
Produits intermédiaires et finis		BR										BS					
Marchandises		BT										BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV										BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX										BY					
Autres créances (3)		BZ										12 192 CA				12 192	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB										CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD										7 496 CE		7 109		387	
Disponibilités		CF										85 911 CG				85 911	
Charges constatées d'avance (3)*		CH										CI					
TOTAL (III)		CJ										105 600 CK		7 109		98 491	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		CV															
Primes de remboursement des obligations		CM															
Ecart de conversion actif *		CN															
TOTAL GENERAL (A + VI)		CO										1 317 651		13 215		1 304 436	
Rentes : Dont dotation au :												CP					
2. Pertains d'attribution des :												CR					
3. Pertains d'attribution :																	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Designation de l'entreprise		SAS A.M.B.F.		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* Dont versé : 1 025 820			DA	1 025 820	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 124	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour l'acquisition des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	8 923	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	36 530	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	1 076 397	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	101	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	177 886	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 897	
	Dettes fiscales et sociales			DY	34 155	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	228 039		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 304 436		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	228 039	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	101	

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 304 435,85 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 529,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/03/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ETAT NEANT

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/06/2022

ETAT NEANT

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/06/2022

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 212 051 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 630	1 066		9 696
Immobilisations financières	1 202 355			1 202 355
TOTAL	1 210 985	1 066		1 212 051

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 6 106 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 849	1 256		6 106
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 849	1 256		6 106

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal. agencements divers	7 380	5 004	2 376	10 ans
Mat.bureau & informatique	2 316	1 102	1 214	3 ans
TOTAL	9 696	6 106	3 590	

3.2 - Etat des créances = 12 192 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	12 192	12 192	
TOTAL	12 192	12 192	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 7 109 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	6 319	7 109		6 319	7 109
Total	6 319	7 109		6 319	7 109

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/06/2022

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

GAJ NEANJ

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/06/2022

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 025 820 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	102582	10.00	1 025 820
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	102582	10.00	1 025 820

4.2 - Etat des dettes = 228 039 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	101	101		
Dettes financières diverses	177 886	177 886		
Fournisseurs	15 897	15 897		
Dettes fiscales & sociales	34 155	34 155		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	228 039	228 039		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 17 377 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	101
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 560
Dettes fiscales & sociales	6 716
Autres dettes	
TOTAL	17 377

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 504 000 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	504 000	10 %
TOTAL	504 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maitrise & techniciens	1	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/06/2022

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 17 377 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	101
Banques interets courus(518600)	101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 560
Fournis.fact.non parvenues(408100)	10 560
Dettes fiscales et sociales :	6 716
Conges a payer(428200)	2 920
Org.soc. ch/conges a payer(438200)	998
Org.soc. charges a payer(438600)	2 537
Etat autres ch. a payer(448600)	261
TOTAL	17 377

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euro

Edité le 02/06/2022

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS SVMM	120 000	1 889 329	97	1 202 355	1 202 355			3 635 964	66 590	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

A.M.B.F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 025 820 euros
Siège social : 22 Rue du Père Kolbe, 59770 MARLY
RCS VALENCIENNES 514.380.088.

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2022

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 504 000,00 euros contre 504 000,00 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 11 116,00 euros contre 5 669,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 101,38%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 84 398,00 euros contre 101 576,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,91%.



Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 137,00 euros contre 4 980,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,18%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 220 371,00 euros contre 224 802,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,97%.

Le montant des charges sociales s'élève à 166 604,00 euros contre 164 328,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,39%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4,00 personnes comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 256,00 euros contre 1 155,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,71%.

Le montant des autres charges s'élève à 30,00 euros contre 21,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,86%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 178 096,00 euros contre 196 862,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,05%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 37 320,00 euros contre 12 807,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 191,40%.

Compte tenu d'un résultat financier de -790,00 euros (-3 838,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 36 530,00 euros contre 8 969,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 307,29%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 1 197,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 36 529,56 euros contre un bénéfice de 7 772,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 370,01%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 36 529,56 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 529,56 euros
A la réserve légale	1 826,18 euros

Solde	34 703,08 euros
 A titre de dividendes Soit 0,08 euros par action	 8 031,00 euros
 Le solde	 26 669,08 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 35 592,23 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 068 362,66 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 10% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 034,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 213 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distribution exceptionnelle le 20/12/2018
6000,00 euros soit 0.05 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6 000,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 : néant

Distribution exceptionnelle le 22/11/2019
7 145,00 euros soit 0.07 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 7 145,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

Distribution exceptionnelle le 31/12/2020
17 450,00 euros soit 0.46 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 17 500,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.



Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Rémunération du Directeur Général

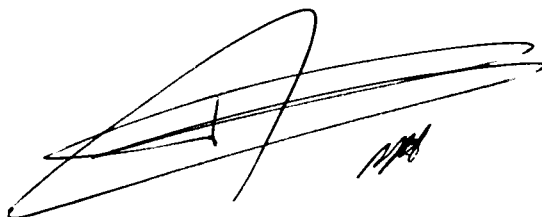
Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Directeur Général.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARLY
Le 10 mars 2022

Michel BROUILLARD
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke extending to the right. Below the main signature, there is a smaller, more compact handwritten mark.

A.M.B.F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 025 820 euros
Siège social : 22 Rue du Père Kolbe, 59770 MARLY
RCS VALENCIENNES 514.380.088.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 36 529,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 529,56 euros
A la réserve légale	1 826,48 euros

Solde	34 703,08 euros
 A titre de dividendes	 8 034,00 euros
Soit 0,08 euros par action	
 Le solde	 26 669,08 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 35 592,23 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 034,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distribution exceptionnelle le 20/12/2018
6000,00 euros soit 0.05 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6 000,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 : néant

Distribution exceptionnelle le 22/11/2019
7 145,00 euros soit 0.07 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 7 145,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

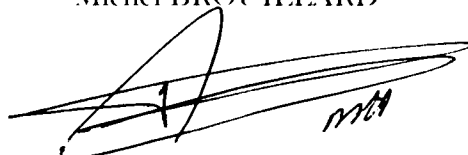
Distribution exceptionnelle le 31/12/2020
17 450,00 euros soit 0.46 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 17 500,00 €uros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 MARS 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel BROUILLARD

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'M' followed by a series of loops and a final flourish.